

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 292/00

ÉFAI – 000619 – EUR 50/004/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

« DISPARITION » PRÉSUMÉE / CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

UKRAINE	Georgui Gongadze, journaliste
----------------	--------------------------------------

Londres, le 20 septembre 2000

On est sans nouvelles du journaliste indépendant Georgui Gongadze depuis le 16 septembre. Amnesty International pense que cet homme est peut-être secrètement retenu en captivité, soit par les autorités soit par une des personnes influentes dont il s'est attiré l'inimitié dans le cadre de ses activités journalistiques ; l'Organisation craint qu'il ne soit victime de torture ou d'autres formes de mauvais traitements ou qu'il ne « disparaisse ».

D'après les informations recueillies, Georgui Gongadze a quitté le domicile d'un ami résidant boulevard Lesya Ukrayinka, dans la capitale, Kiev, aux alentours de 22 h 20, mais n'est pas rentré chez lui, où l'attendaient sa femme et ses deux enfants âgés de trois ans. Son épouse et ses amis ont apparemment contacté des hôpitaux et des centres de premier secours de la ville en vue de le retrouver.

Georgui Gongadze dirige le journal diffusé sur Internet *Ukrayinskaya Pravda* (Vérité ukrainienne). Il s'agit apparemment d'un des rares médias qui ose critiquer sans fard le gouvernement et dénoncer ses liens présumés avec des milieux d'affaires corrompus.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Georgui Gongadze avait dénoncé le fait que la police l'avait menacé et intimidé en raison de ses activités journalistiques. En juin 2000, il aurait adressé une lettre ouverte au Procureur général après que le harcèlement policier dont il était victime l'eut contraint à se réfugier dans la clandestinité. Il a également affirmé que ses collègues d'*Ukrayinskaya Pravda* avaient été harcelés de manière répétée.

Les autorités ukrainiennes ont été fréquemment mises sur la sellette au niveau international, se voyant reprocher l'absence de réelle liberté d'expression dans leur pays. Le *Committee to Protect Journalists* (CPJ), Comité pour la protection des journalistes), organisation dont le siège se trouve aux États-Unis, avait inclus le président ukrainien Leonid Koutchma dans sa liste de 1999 recensant les dix pires ennemis de la presse dans le monde. Dans son rapport sur l'Ukraine de 1999, le CPJ indiquait : « *Au cours des dernières années, la liberté de la presse en Ukraine a été tellement réduite que ce pays ne possède plus aujourd'hui de média important véritablement indépendant, alors que même la Biélorussie voisine ne se trouve pas dans une telle situation.* »

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax / courrier électronique (en russe, en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous vivement préoccupé par la sécurité de Georgui Gongadze, dont on est sans nouvelles depuis le 16 septembre 2000 ;

– demandez instamment que soit menée une enquête immédiate, indépendante et exhaustive afin d'établir où il se trouve ;

– exhortez les autorités à veiller à ce que cet homme, s'il se trouve aux mains de la police, soit autorisé sans délai à entrer en contact avec les membres de sa famille et un avocat ;

– appelez les autorités à le protéger contre la torture et toute autre forme de mauvais traitements ;

– demandez instamment que les éventuelles charges retenues contre Georgui Gongadze soient rendues publiques, et que s'il se trouve en détention, ce journaliste soit immédiatement relâché à moins d'être inculpé d'une infraction prévue par la loi.

APPELS À :

Remarque : nous avons éprouvé des difficultés considérables à envoyer des fax en Ukraine. Veuillez envoyer vos télécopies sans utiliser la fonction de recomposition automatique du numéro, et faire preuve de patience. Si un correspondant vous répond, dites « fax » et attendez que cette personne connecte le télécopieur. Si le problème persiste, veuillez envoyer vos fax aux représentants diplomatiques de l'Ukraine dans votre pays.

<p>Président de l'Ukraine, Leonid Koutchma : 252220 g. Kiev ul. Bankovaya, 7 Prezidentu Ukrainy Kuchma L. D. Ukraine Fax : 380 44 293 2093 / 226 31 69 / 229 66 31 Courriers électroniques : postmaster@ribbon.kiev.ua Télégrammes : Prezidentu Kuchma, Kiev, Ukraine Formule d'appel : <i>Dear President</i>, / Monsieur le Président de la République,</p>	<p>Procureur général de l'Ukraine, Mykhaylo Potebenko : 252601 g. Kiev II ul. Reznitskaya, 13/15 Prokuratura Ukrainy Generalnomu prokuroru POTEBENKO M. Ukraine Fax : 380 44 296 89 03 Télégrammes : Prokuratura, Kiev, Ukraine Formule d'appel : <i>Dear Procurator General</i> / Monsieur le Procureur général,</p>
<p>Ministre ukrainien de l'Intérieur, Iouri Kravtchenko : 252024 g. Kiev ul. Bogomoltsa, 10 Ministerstvo vnutrennikh del Ukrainy Ministru KRAVCHENKO Yu. F. Ukraine Fax : 380 44 291 17 33 / 291 3778 Télégrammes : Ministru vnutrennikh del, Kiev, Ukraine Formule d'appel : <i>Dear Minister</i> / Monsieur le Ministre,</p>	

COPIES aux représentants diplomatiques de l'Ukraine dans votre pays (vous pouvez consulter le site web suivant : <http://www.brama.com/ua-gov/diprep.html>).

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 1^{er} NOVEMBRE 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait
foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*